



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

mairie.vitryencharollais@wanadoo.fr

PREFECTURE DE SAONE ET LOIRE
Service des catastrophes naturelles
Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des
collectivités territoriales
196, Rue de Strasbourg

71000 – MACON CEDEX

Vitry en Charollais, le 29 Août 2014.

Objet : Orage du 09 Août 2014.

Messieurs,

En date du 09 Août 2014, un orage de très grande intensité s'est abattu sur la Commune de Vitry en Charollais et ses environs. Aucun message d'alerte n'a été réceptionné par nos services.

Les administrés de notre commune sont venus nous demander si la commune serait reconnue en état de catastrophes naturelles. En effet, cet orage a causé de gros dégâts. Nous avons appris que les sapeurs - pompiers étaient sortis un certain nombre de fois pour cause d'inondation chez l'habitant.

Vous trouverez ci-joint la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, accompagnée d'un certains nombres de courriers des administrés de la Commune, ainsi que quelques photos des dégâts qu'ils ont pu supporter.

La commune par elle-même a également subi quelques préjudices. Les photos ci-jointes vous montreront que la chaussée au bourg a été dégradée, entre-autre l'affaissement de la dite chaussée.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'étude de ce dossier.

Si certains documents vous manquent, veuillez prendre contact avec le secrétariat de Mairie aux jours et heures d'ouverture stipulés en bas de page.

Nous vous prions de croire, Messieurs, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Maire,

Daniel THERVILLE



Horaires d'ouverture :

Lundi et Vendredi de 08 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 00 à 16 H 00

Mardi et Jeudi de 08 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 00 à 18 H 30